Règlementation du « Concours Carna Contes » Edition 2017

Le Concours Carna Contes

Nombre de participants et modalités d'inscription.

- Participation limitée à 25 pêcheurs. Concours réservé aux plus de 12 ans. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte (autorisation et décharge parentale à fournir).
- Montant de l'inscription : 10 euros par personne.
- Inscriptions à partir du 18 Avril 2017 en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site Internet de la Fédération www.pêche62.fr Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du chèque de 10 euros (ordre FDAAPPMA62) ou règlement en espèces au siège de la Fédération.
- Chaque pêcheur devra posséder une carte pêche valable pour la date et le lieu du concours. Pour les pêcheurs n'ayant pas de carte de pêche, la carte journalière est en vente sur le site www.cartedepeche.fr
- > Panier repas de midi offert.

> Règlement

- Pêche exclusivement aux leurres artificiels (vifs, morts manié, ou autres appâts naturels interdits). L'utilisation d'attractants est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne à la fois, la canne devra être tenue à la main. (2 cannes maximum par pêcheur)
- Utilisation de l'épuisette autorisée (épuisette métallique interdites, épuisettes en caoutchouc conseillées)
- Gaffe, « fish-grip » ou « pinces à poissons » interdits.
- La conservation des captures lors du travail de mesure devra être la plus brève possible.
- Chaque personne devra être en possession d'un téléphone portable afin de pouvoir contacter un commissaire afin de valider sa prise.

Comptabilisation des points

- La validation des prises se fera uniquement par le biais des commissaires présents sur le site.
- Les poissons pris seront conservés en attendant l'arrivée du commissaire dans un sac de conservation qui vous sera remis le matin même.

Le détail de cette procédure vous sera présenté le matin de l'épreuve.

Une ou plusieurs personnes de l'encadrement surveilleront le bon déroulement de la rencontre et le respect du règlement au fil de la journée.

Seuls les poissons atteignant les tailles suivantes seront comptabilisés pour le gain du concours. (1 cm correspondant à un point, les mesures en mm seront systématiquement arrondies au cm supérieur)

- Brochet 1cm = 1point (toutes tailles)
- Perche 1cm = 1point (à partir de 15 cm)

Exemple:

Mr dupont : 1 brochet : 71cm + 1 brochet 40 cm+ 1 perche de 25cm

71+40+25 = 136cm Soit 136 points

En cas d'égalité les ex æquo seront départagés dans un premier temps sur la base du nombre de poissons pris, du plus gros poisson capturé dans un second temps puis finalement l'équipe la plus jeune (somme des âges) remportera la place.

Déroulement de la Journée

- 7h00 Présentation du déroulé de la journée :
 - Présentation du concours (rappel du règlement...)
 - Présentation du parcours (distribution des plans, des sacs de conservation.
 - Rappel sur la comptabilisation des points (espèces, mailles.)
 - Consignes diverses: respect autres usagers du site (promeneurs...).

8h00 Début du concours

Des commissaires seront présents sur les berges du plan d'eau afin de s'assurer du bon déroulé de la manifestation et aussi afin de valider les captures

• 12h30 Fin du concours

Rassemblement des pêcheurs en vue du repas (stand).

• 14h30 : Remise des Prix et débriefing

Des organisateurs seront présents sur les berges du plan d'eau ou du canal afin de s'assurer du bon déroulé de la manifestation.

Pour plus de renseignements et afin de valider votre inscription merci de contacter Loïc Havet de développement à la FDAAPPMA 62.

Tel: 07.52.04.28.07 - mail: loic.havet@peche62.fr

Comportement et responsabilités

- Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, toute tentative de tricherie ou manquement au règlement ou code de l'environnement entraînera l'exclusion définitive du pêcheur, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.
- Tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre se verra disqualifié.
- Toute personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage.